

## Annexe : Entretien avec Arnaud Helinck, Directeur Talent à la Ville de Bruxelles

Cet entretien s'est déroulé par téléphone le 9 août 2023

E.P. : Merci de m'accorder quelques instants. Comme expliqué dans mon mail, je réalise un mémoire dans le cadre d'un master en sciences du travail consistant en résumé en une revue de littérature sur une question en sciences du travail. Cette question porte sur la réduction du travail journalière en fin de carrière à l'instar de la proposition faite par la Ville de Bruxelles. J'aurais quelques questions sur l'origine de la proposition ainsi que les premiers enseignements.

A.H. : Avec plaisir. Je vous ai déjà transmis par mail des éléments extraits d'une note interne plus détaillée dont vous pouvez utiliser des éléments mais qui ne peut être publiée. Cette réduction de temps de travail fait suite à la déclaration de politique générale 2018-2024 de la Ville de Bruxelles s'engageant à diminuer la pénibilité au travail avec un accent particulier sur les travailleurs âgés exerçant un métier pénible. Diverses mesures ont été adoptées telles que l'adaptation des postes à 55 ans et à 60 ans, la proposition de réduction du temps de travail d'un cinquième avec maintien de la rémunération, ...

E.P. : J'ai parcouru les éléments que vous m'avez transmis. La proposition de réduction du temps de travail journalier est assez unique en Belgique. Je n'ai pas trouvé dans la note l'origine de cette proposition spécifique, ses avantages éventuels sur la santé, sur quelle autre expérience ou travaux elle était basée.

A.H. : J'ai rejoint la Ville de Bruxelles en 2022, je n'étais donc pas présent aux négociations qui ont eu lieu à l'époque avec les représentants des syndicats. A ma connaissance, cette proposition a émané d'une des parties autour de la table et cela a fait l'objet d'un consensus. Je ne pense pas qu'il y ait eu référence à une expérience ou étude particulière.

E.P. : Je lis dans vos notes que 163 travailleurs étaient concernés par la mesure et 92 ont introduit une demande écrite. Avez-vous une idée du nombre de travailleurs ayant choisi la réduction journalière de travail ?

A.H. : Cette mesure n'a pas encore fait l'objet d'une étude détaillée et chiffrée. Les éléments que je vous transmets sont de l'ordre de l'observation. Environ 1/5 des travailleurs ont choisi la réduction journalière. Je pense que les principales motivations des travailleurs pour choisir une option plutôt que l'autre sont vraiment liées aux choix horaires personnels en terme de conciliation vie privée – vie professionnelle qui leur convenait le mieux.

E.P. : D'après vos chiffres, environ 70 travailleurs n'ont pas demandé cette réduction du temps de travail avec maintien de la rémunération totale. C'est pourtant tentant. En connaissez-vous les raisons ?

A.H. : Il y a 2 types de profils je dirais. Il y a la première catégorie qui est probablement une population un peu éloignée des bureaux. Ce sont purement des gens de terrains. Ils ont peut-être aussi reçu une mauvaise transmission de l'information et/ou une transmission biaisée (ndlr : pour rappel, une information écrite complète a été transmise à chacun). La deuxième catégorie concerne des gens qui aiment leur métier, qui aiment travailler et à la limite souhaitent travailler au-delà de l'âge légal de la pension. Certains ne se voient pas rester à la maison.

E.P. : Ce que vous rapportez correspond à ce que j'ai pu rassembler dans la revue de littérature scientifique. Les personnes encore au travail sont les « survivants » et donc s'ils sont encore au travail à 60 ans dans un métier pénible c'est en quelque sorte qu'ils sont armés pour faire face à cette pénibilité, finalement jusqu'à la pension. A 60 ans, beaucoup ont déjà décroché et donc cette mesure est trop tardive pour eux. C'est bien plus tôt que des perspectives doivent être offertes aux travailleurs afin qu'ils puissent se projeter dans la faisabilité de leur fin de carrière.

A.H. : Effectivement, et c'est bien dans ce sens que notre politique évolue.

E.P. : Je vous remercie pour cet entretien.